

Acheteur public



<http://marches2.lyon.fr>

69205 Lyon cedex 01
Représentée par Monsieur le Maire de Lyon

Service acheteur
Direction de la Construction
dc.marches@mairie-lyon.fr
04 72 10 30 30

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Objet de la consultation

Mission de maîtrise d'œuvre

EAJE DUCHERE – Réaménagement, extension et réhabilitation thermique

236, avenue du Plateau 69009 LYON

Opération n° 09053574

APPEL D'OFFRES OUVERT

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limite de remise des offres

Jeudi 10 décembre 2026 à 12 h 00

Préambule

La Ville de Lyon s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable.

Dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics, les consultations lancées par la Ville de Lyon prennent en compte le développement durable soit par un critère d'attribution, soit par des modalités d'exécution du marché.

Aujourd'hui forte de son Label Diversité, la Ville souhaite associer ses fournisseurs dans une démarche d'amélioration continue en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité.

Aussi les candidats, à tous marchés publics de la Ville de Lyon, sont invités à s'interroger sur leurs propres pratiques et à s'inscrire (ou poursuivre) dans une démarche de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité.

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne les prestations visées en page de garde du présent document.

1.1 Caractéristiques principales de l'opération

Les caractéristiques principales sont définies dans l'avis d'appel à la concurrence complété des informations suivantes :

L'EAJE Duchère est situé au RDC d'un bâtiment lié au Centre Social de la Duchère. Il s'agit d'un équipement vétuste de 25 berceaux souffrant de nombreux dysfonctionnements consécutifs à l'exiguïté des lieux et aux évolutions des cahiers des charges depuis l'aménagement du bâtiment. Il est donc nécessaire de mettre le bâtiment aux normes actuelles afin d'augmenter la capacité d'accueil au vu de la forte demande dans le secteur et la présence de foncier potentiellement maîtrisable.

L'opération prévoit :

- La réorganisation fonctionnelle au RDC et au R+1 pour créer un équipement de 30 places ;
- La rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment avec le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures, la mise en place d'un double flux (y compris le R+2) ;
- La mise en accessibilité avec la création d'un ascenseur ;
- Une réfection ponctuelle de la cour extérieure ;
- Le déplacement du RPE au 2e étage.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est de 1 639 000 euros HT – valeur décembre 2026.

1.2 Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution est fixé en page de garde du présent document.

2. PROCEDURE

La présente consultation est lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

3. CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

3.1 Décomposition en tranches et en lots

Le marché n'est pas alloté.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3.2 Consistance de la mission et durée du marché

La mission de maîtrise d'œuvre est constituée d'une **mission de base** pour une opération de réhabilitation de bâtiment avec **EXE + DIAG/ESQ + APS + APD + PRO/DCE + ACT + DET + AOR** et des **missions complémentaires : OPC + signalétique + coordination SSI + bilans acoustique et amiante**

La durée prévisionnelle du marché est de **39 mois** à compter de la date de notification prescrivant le démarrage des prestations jusqu'à la date de fin de garantie de parfait achèvement des marchés de travaux.

La date prévisionnelle envisagée de début d'exécution est fixée au 01/02/2027.

3.3 Personnes concernées par l'opération

Coordinateur SPS : non désigné

Contrôleur technique : non désigné

Services du maître d'ouvrage : Direction de la Construction

3.4 Calendrier prévisionnel

Choix du maître d'œuvre : janvier 2027

Notification du marché de maîtrise d'œuvre : février 2027

Réception des travaux : 15 mois à compter de l'OS de démarrage des travaux.

3.5 Modalités de financement

Les prestations, objet de la présente consultation, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financées selon les modalités suivantes : Ressources propres ; budget principal de la Ville de Lyon.

3.6 Paiement

Après réalisation de la prestation, le paiement sera effectué, par mandat administratif, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la demande d'acompte ou de la facture par la Ville, sauf désaccord du service gestionnaire du marché.

3.7 Avances

Une avance sera versée dans les conditions prévues au CCAP.

4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est disponible en téléchargement sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse www.marchespublics.lyon.fr.

La Ville de Lyon attire l'attention du candidat qu'il est de sa responsabilité de déclarer des coordonnées valides. L'adresse courriel indiquée pour le téléchargement, sera la seule adresse utilisée pour informer le candidat des éventuelles modifications et transmettre les compléments d'information lors de la consultation. Les candidats peuvent utiliser les « viewer » disponibles sur le profil d'acheteur (onglet outils) pour lire les formats de fichiers dont ils n'auraient pas le logiciel d'origine ou demander une copie papier des documents.

Pour les candidats qui téléchargeraient les dossiers de consultation sans authentification ou si l'adresse communiquée était erronée, il est de leur responsabilité de consulter régulièrement le dossier disponible sur le site internet de la Ville pour vérifier si des modifications ont été apportées au dossier ou si des questions et des réponses ont été publiées.

Le dossier de consultation remis à chaque candidat est composé des documents suivants :

- le présent règlement de consultation
- un modèle de formulaire DC1 et sa notice explicative
- un modèle de formulaire DC2 et sa notice explicative
- un modèle de formulaire DC4 et sa notice explicative
- un cadre « références imagées » au format .ppt, à compléter (capacité architecturale)
- des cadres curriculum vitae au format Word, à compléter (seuils minimaux de compétences + VRD,... et d'effectifs)
- un planning prévisionnel
- un programme et son annexe
- un CCTP et ses annexes
- les diagnostics
- les plans
- le projet de marché comportant l'acte d'engagement valant Cahier des Clauses Administratives Particulières, et ses annexes dont la décomposition du forfait de rémunération par cotraitant et par éléments de mission
- un cadre de mémoire justificatif de l'offre
- les cahiers des exigences techniques de la Ville de

En cas d'anomalie dans la composition du dossier reçu, les candidats devront en informer immédiatement la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon peut apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **5 jours** avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le présent règlement de consultation est un complément à l'avis d'appel à la concurrence. En cas de contradiction, les mentions figurant dans l'avis d'appel à la concurrence priment sur celles du présent document.

5. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

5.1 Conditions de participation

L'offre sera présentée par un seul candidat ou par un groupement.

La forme souhaitée de ce groupement par la Ville de Lyon est un groupement conjoint avec solidarité du mandataire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il devra assurer sa transformation pour se conformer aux souhaits indiqués ci-dessus.

La forme en groupement conjoint se justifie par la diversité des compétences demandées et des missions exigées qui restent très spécialisées. Chacun des cotraitants, doit se trouver ainsi engagé que pour la partie du marché qu'il exécute. La responsabilité du mandataire permet de garantir la bonne exécution de la globalité de la mission et ainsi en cas de défaillance d'un cotraitant, proposer au maître d'ouvrage les solutions pour y remédier.

Le mandataire sera obligatoirement un architecte.

La composition d'un groupement ne pourra être modifiée au cours de la consultation sauf dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

Il sera exigé du titulaire du marché (ou de chaque membre du groupement) qu'il s'engage à informer, sans délai, le maître d'ouvrage de toute situation de conflit d'intérêt éventuel durant toute la période d'exécution de son marché.

Constitue une telle situation toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation des marchés de travaux ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation des marchés.

Il est interdit aux candidats de présenter une candidature comme mandataire et une ou plusieurs autres candidatures en tant que membre d'un groupement. La participation à plusieurs groupements est interdite pour la compétence exigée « Architecture » uniquement.

5.2 Seuils minimaux exigés

Seuil compétences	Seuil effectifs
Architecture	2 Architectes minimum
Bureau études structures	1 ingénieur et 1 technicien
Bureau études thermiques	1 ingénieur et 1 technicien
Bureau études électriques	1 ingénieur et 1 technicien
Economie de la Construction	1 économiste de la construction
Acousticien	1 spécialiste
QEB	1 spécialiste
Paysagiste	1 spécialiste
BET Amiante	1 collaborateur disposant d'une formation SS4 en cours de validité

Ces compétences peuvent être apportées par un candidat unique ou par des cotraitants.

La sous-traitance est interdite pour ces compétences minimales ci-dessus jusqu'à et y compris l'obtention d'une autorisation d'urbanisme si nécessaire ou jusqu'à et y compris la phase PRO dans les autres cas.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que si un des seuils minimum énumérés ci-dessus n'est pas atteint, cela entraînera le rejet de la candidature.

Pour la compétence minimale architecture :

La prestation est réservée aux personnes physiques et/ou morales inscrites à un tableau régional d'architectes en vertu des dispositions des articles 9 à 12 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Les compétences complémentaires ci-dessous, nécessaires à l'accomplissement des missions complémentaires, pourront être apportées par des sous-traitants (cf. § 6) présentés au stade de la consultation ou au cours de l'exécution du marché ou des cotraitants faisant partie du groupement candidat :

- OPC
- Coordinateur SSI
- Signalétique
- Bilan acoustique
- Bilan amiante

5.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

5.4 Durée de validité des offres

Les offres sont valables pendant **6 mois** à partir de la date limite de remise des offres jusqu'à l'attribution du marché. Passé ce délai, les candidats pourront être réinterrogés.

6. CONTENU DES PLIS

Le candidat produira pour le candidat unique ou chaque membre du groupement un dossier comprenant :

Fichiers candidature AWS (plateforme de dématérialisation)	
01_DC1	Une lettre de candidature comprenant une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure prévus par le code de la commande publique et notamment qu'il est en règle concernant l'emploi des travailleurs handicapés (Formulaire DC1 ou équivalent)
02_DC2	Formulaire DC2 ou équivalent pour le mandataire, les cotraitants et sous-traitants éventuels
03_DC4	Formulaire DC4 le cas échéant, en cas de sous-traitance
04_SIREN	Pour tous les cotraitants : la preuve de l'aptitude du candidat à exercer l'activité professionnelle. Inscription sur le registre professionnel ou le registre du commerce pertinent de l'État membre dans lequel il est établi : numéro SIREN ou équivalent
05_Inscription_ordre	Preuve de l'inscription à l'ordre des architectes pour 2026 Pour les architectes : la preuve de l'inscription des personnes physiques et/ou morales à un tableau régional d'architectes en vertu des dispositions des articles 9 à 12 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ou tout document équivalent d'un autre Etat membre de l'Union Européenne
06_Références_imagées_architecte	<u>Pour la justification de la capacité architecturale du ou des architectes :</u> - Cadre références imagées joint à compléter et à fournir au format .ppt de taille raisonnable (15 Mo maxi) Une sélection de trois références imagées de projets réalisés, en cours de réalisation ou en projet, avec descriptif technique et organisationnel pour des opérations de réhabilitation de taille similaire dans le domaine de la petite enfance. Pour ces références, à défaut de réalisations de moins de 3 ans, le candidat est autorisé à présenter des références de réalisations de moins de 10 ans. Si le candidat fournit plus de trois références, il doit préciser les trois références sur la base desquelles sa candidature sera jugée. À défaut, le maître d'ouvrage retiendra les plus récentes, dans la mesure où les informations remises le permettent ; si tel n'est pas le cas, les trois premières références seront retenues.

Pour toutes les compétences minimales exigées : l'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services de même nature que celles du marché public. (fournir les CV et diplômes)	
07_CV_architecture	Seuil minimal : 2 CV d'architectes
08_CV_structure	Seuil minimal : 2 CV études structure 1 ingénieur et 1 technicien
09_CV_fluides_thermique_CVC	Seuil minimal : 2 CV études thermiques 1 ingénieur et 1 technicien
10_CV_fluides_électricité	Seuil minimal : 2 CV études électriques 1 ingénieur et 1 technicien
11_CV_économiste_construction	Seuil minimal : 1 CV économie de la construction 1 économiste
12_CV_acoustique	Seuil minimal : 1 CV acoustique 1 spécialiste
13_CV_QEB	Seuil minimal : 1 CV QEB 1 spécialiste
14_CV_paysagiste	Seuil minimal : 1 CV paysagiste 1 spécialiste
13_BET_amiante	Seuil minimal : 1 CV de technicien amiante + 1 justificatif de formation SS4 en cours de validité + attestation de compétence SS4.
14_OPC	Seuil minimal : 1 CV de coordinateur OPC
Fichiers offres AWS (plateforme de dématérialisation)	
12_AE_CCAP	L'acte d'engagement valant Cahier des Clauses Administratives Particulières, et ses annexes dont la décomposition du forfait de rémunération par cotraitant et par éléments de mission, <u>dûment complétée</u> <i>Ce document sera conforme au modèle remis aux candidats</i>
13_MJO	Le mémoire justificatif de l'offre (Cf. cadre joint au DCE)
14_Attestation de visite	L'attestation de visite remise et signée par le représentant de la Ville de Lyon

Les autres documents du dossier de consultation qui sont à accepter sans modification et ne sont pas à rendre avec l'offre.

Le candidat peut faire état de capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens juridiques qui l'unissent à ces opérateurs.

Dans ce cas, il devra inclure dans sa candidature :

- la désignation des opérateurs économiques (formulaire DC2 rubrique G, ou équivalent)
- une déclaration sur l'honneur de ce ou ces opérateurs économiques pour justifier qu'il(s) n'entre(nt) dans aucun des cas d'exclusion de la procédure prévus dans le code de la commande publique et notamment qu'il(s) est (sont) en règle concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- les documents prouvant la capacité technique, financière, professionnelle des dits opérateurs économiques
- la preuve qu'il disposera pour l'exécution du marché public de ces capacités. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Pour exemple : un engagement écrit de chacun attestant qu'il met à disposition du candidat ses capacités.

En cas de sous-traitance, devra être remis en plus un acte spécial de sous-traitance (incluant les attestations sur l'honneur du sous-traitant pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure prévus dans le code de la commande publique et notamment qu'il(s) est (sont) en règle concernant l'emploi des travailleurs handicapés. Voir modèle de déclaration de sous-traitance joint au dossier de consultation).

Le candidat devra présenter les pièces ci-dessus ou tout moyen de preuve équivalent (ainsi que notamment pour les certificats de qualification et inscription à un registre professionnel, les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres de L'UE); les documents fournis par le candidat devront permettre d'apprécier sa capacité à assurer les prestations prévues et notamment justifier du respect des niveaux minimaux mentionnés dans l'avis d'appel à la concurrence et rappelés dans le présent document.

Si le candidat souhaite ne pas fournir les documents ci-dessus, il devra fournir toutes les informations nécessaires à l'accès gratuit d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. L'absence des informations d'accès, ou la non-gratuité du dispositif sera analysée comme une absence de document.

Les candidats sont invités à utiliser le coffre-fort électronique disponible gratuitement depuis leur compte sur le profil d'acheteur AWS disponible depuis l'adresse : <http://www.marchespublics.lyon.fr>.

Enfin, le maître d'ouvrage accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen en lieu et place de l'ensemble des documents et renseignements justifiant de leurs capacités. Dans ce cas, il est précisé que le maître d'ouvrage n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Le DUME devra obligatoirement être rédigé en français.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent bénéficier de l'avance, ils doivent le préciser dans l'acte d'engagement.

7. ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 Analyse des candidatures

L'analyse des candidatures sera faite au regard des seuls éléments fournis par les candidats.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en application de cet article le maître d'ouvrage dispose de la possibilité :

- de ne pas réclamer les pièces absentes ou incomplètes du dossier de candidature et de rejeter celle-ci en l'état ; le complément des candidatures ne sera donc pas systématique.
- de ne pas demander au candidat de compléter ou d'expliquer les documents justificatifs et moyens de preuve fournis ou obtenus.

La Ville de Lyon pourra vérifier la qualité des références présentées.

Toute candidature qui ne respecterait pas l'un des seuils minimaux exigés sera écartée.

Les cas suivants conduiront à l'élimination des candidatures pour non-conformité :

- pli arrivé postérieurement à la date et à l'heure limite de remise des plis
- absence de fourniture d'un des documents demandés au § 6.

7.2 Analyse des offres

Le maître d'ouvrage dispose de la possibilité de ne pas demander de précision sur la teneur de l'offre et/ou de ne pas autoriser sa régularisation et ainsi de rejeter l'offre en l'état.

En cas de demande de précision d'offre, celle-ci ne peuvent conduire à modifier la teneur de l'offre du candidat. Ce n'est pas une nouvelle offre.

En cas d'autorisation de régularisation de l'offre, celle-ci ne pourra avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles de l'offre.

Sera déclarée irrégulière une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment parce qu'elle est incomplète ou qu'elle méconnaît la législation sociale et environnementale.

Ceci sera notamment le cas s'il est constaté :

- sous réserve des dispositions du premier alinéa, l'absence de fourniture d'une des pièces demandées au § 6.
- le non-respect des exigences des cahiers des charges (CCTP, AE valant CCAP, Programme....)
- la modification de l'acte d'engagement (hors zones à compléter),
- que l'acte d'engagement était incomplet (hors zone de signature).

En l'absence d'éléments répondant aux questions sur lesquelles la Ville de Lyon souhaite avoir des précisions pour comprendre et juger l'offre du candidat, l'offre sera déclarée irrégulière ne pouvant être analysée au regard des autres critères que le prix.

7.3 Critères d'analyse des offres

Les critères d'analyse des offres, avec leur pondération, sont les suivants :

Prix : 30 points

Valeur technique: 55 points

(sur la base du mémoire justificatif de l'offre (MJO))

Transition écologique : 15 points

(sur la base du mémoire justificatif de l'offre (MJO))

Méthode d'analyse des critères

Après élimination des offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses, chaque critère sera noté en points sur la base des points attribués à chaque critère selon les informations fournies dans les dossiers des candidats. En fonction de la pondération attribuée à chaque critère, une note globale sur 100 points, arrondie au 1/100ème, sera déterminée pour chacune des offres, l'offre obtenant la meilleure note étant classée première.

Chaque question sera notée de 0 à la note maximale indiquée dans le cadre de mémoire justificatif des offres. Le total des points obtenus sera recalculé pour obtenir un nombre de points correspondants au nombre de points du critère.

Dans le cas où des candidats obtiendraient la même note globale, il sera procédé comme suit pour les départager :

- sera retenue l'offre ayant obtenu la meilleure note au critère de poids le plus élevé
- en cas d'égalité sur ce critère, sera retenue l'offre qui aura obtenu la meilleure note sur le critère de poids immédiatement inférieur et ainsi de suite jusqu'à épuisement des critères définis dans cette consultation
- en cas de nouvelle égalité, c'est l'offre la moins disante qui sera retenue.

Analyse du critère « Prix »

Pour le critère prix, la notation se fait par une comparaison avec l'offre moins disante après élimination des offres anormalement basses, inappropriées, irrégulières et inacceptables.

La note prix sera obtenue en appliquant la formule :

$$N = [(2 - (P \text{ offre} / P \text{ mini})) \times \text{pondération}]$$

P offre : Prix de l'offre du candidat

P mini : Prix de l'offre moins disante

Cette note sera arrondie au dixième le plus proche.

Lorsque l'offre sera supérieure à 2 x de l'offre la moins disante, N sera égal à 0.

Analyse des critères « Valeur Technique » et « Transition écologique »

L'appréciation se fera sur l'analyse des documents expressément demandés au § 6.

Le mémoire justificatif de l'offre, inclus dans le dossier de consultation, recense toutes les questions sur lesquelles la Ville de Lyon souhaite avoir des précisions pour comprendre et juger l'offre du candidat.

Chaque question sera notée de 0 à la note maximale indiquée dans le cadre de mémoire.

La note globale du critère sera obtenue de la manière suivante :

$$N = \text{pondération} \times (\text{Somme des notes du candidat pour chaque question} / \text{Somme des notes maximales})$$

Le résultat final sera arrondi au dixième le plus proche.

7.4 Négociation

Sans objet.

7.5 Choix de l'attributaire

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les pièces prouvant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de participation à une consultation pour un marché public.

Compte tenu des délais nécessaires pour l'obtention des documents et ainsi éviter de perdre un marché pour transmission tardive des documents, les candidats sont invités à anticiper leurs démarches.

La ville de Lyon met à disposition sur sa plateforme de dématérialisation (<http://www.aws-entreprises.com> avec vos codes, rubrique GESTION) un espace permettant aux candidats de déposer ses attestations et certificats qui ne seront donc plus à produire à chaque marché s'ils sont tenus à jour.

En l'absence de ces documents valides dans le pli fourni par le candidat ou sur la plateforme de dématérialisation, un courriel lui sera envoyé lui indiquant le délai pour remettre ces attestations à compter de la notification de la demande.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite et originale d'un marché sur support papier.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le scan d'une signature manuscrite n'est en aucun cas une signature originale.

A défaut de production dans le délai imparti, son offre sera éliminée. La même demande sera faite auprès du candidat suivant, dans l'ordre de classement si celui-ci n'a pas préalablement fourni les certificats visés.

Le marché sera attribué au candidat le mieux placé qui aura produit tous les documents demandés dans le cadre de la consultation.

7.6 Discordances dans l'offre

En cas de discordances entre le prix global et forfaitaire figurant dans l'acte d'engagement et la décomposition de ce prix figurant en annexe de l'acte d'engagement, seul le montant de l'acte d'engagement sera pris en compte lors de l'analyse des offres.

Dans le cas où son offre serait sur le point d'être retenue, le candidat concerné sera invité à mettre l'annexe « décomposition du forfait de rémunération » en conformité avec l'acte d'engagement ; en cas de refus, son offre sera éliminée.

7.7 Déclaration sans suite

La Ville de Lyon se réserve la possibilité de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure, sans suite. Les candidats en seront informés.

8. TRANSMISSION DES PLIS

8.1 Transmission électronique

La transmission des plis de manière électronique se fait sur la plateforme AWS-Achat selon les conditions générales d'utilisation jointes à chaque dossier en téléchargement et disponibles sur les sites suivants :

<http://marches2.lyon.fr>

<http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Pour déposer un pli électronique, le candidat doit :

- 1) Se connecter au site <http://marches2.lyon.fr>
- 2) Rechercher la consultation
- 3) Cliquer sur le bouton « déposer un pli » situé à droite de la consultation
- 4) Préalablement à tout dépôt, il faut accepter les conditions générales d'accès à la dématérialisation (CGAD)
- 5) S'identifier avec ses propres identifiants
- 6) Suivre les instructions disponibles sur le site

Les formats de fichier acceptés sont :

Traitement de texte (.doc, .rtf, .odt), Tableur (.xls, .ods), Diaporama (.ppt, .odp), Format Acrobat (.pdf),

Images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip), Autocad lecture seule.

Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros

La taille des fichiers

La taille du pli global recommandée est de 30 Mo

Il est possible de déposer un pli plus important dans les conditions définies aux conditions générales d'utilisation.

En cas de marché alloti, la taille du pli global est celle du total des lots souscrits.

Pour toutes informations ou difficultés, vous devez contacter le support de la plateforme au 04.80.04.12.60 (*appel non surtaxé*).

Identifiez clairement votre entreprise, votre nom, votre téléphone, et la référence de la consultation, signalez que vous êtes en phase de dépôt, l'équipe AWS traitera votre demande en priorité. Si vous appelez 30 mn avant l'expiration, il sera plus difficile de vous aider.

Pour vous aider :

Les notices suivantes sont mises à votre disposition pour vous guider plus en détail :

- Création de votre Espace Entreprise : <http://www.marches-publics.info/kiosque/inscription.pdf>
- Retirer un DCE : <http://www.marches-publics.info/kiosque/retrait-dce.pdf>
- Déposer un pli : <http://www.marches-publics.info/kiosque/depot-pli.pdf>
- Augmenter votre cache Java : <http://www.marches-publics.info/testconfig/Memvirtuelle.htm>

8.2 Transmission d'une copie de sauvegarde

La copie de sauvegarde est une copie des données fournies sur un support distinct et distant de l'ordinateur porteur des données. Cette copie est effectuée pour mettre un exemplaire des données en sécurité.

Il s'agit d'une copie des dossiers électroniques des candidatures et des offres, destinée à se substituer, en cas d'anomalies, aux dossiers des candidatures et des offres transmis par voie électronique.

Le candidat est autorisé à transmettre une copie de sauvegarde de son pli, et ce, dans les conditions et délais visés ci-après.

Cet envoi portera la mention « copie de sauvegarde » et ne sera examiné qu'en cas de problème dans le traitement électronique. Elle ne sera ouverte qu'en cas d'anomalies.

Cet envoi peut se faire soit sur un support électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB), soit sur un support papier.

Les candidats devront faire parvenir leur copie de sauvegarde dans une enveloppe cachetée contenant les pièces visées au § 6.

Les plis présentés en copie de sauvegarde sur support électronique respecteront impérativement les modalités techniques présentées au § « Transmission électronique » ci-avant.

Pour permettre une bonne identification de la copie de sauvegarde, l'enveloppe portera les mentions suivantes :

AFFAIRE : N° 6DC09053MOE - EAJE DUCHERE – ACCESSIBILITE ET AMELIORATION ENERGETIQUE	
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE	
PROCEDURE APPEL D'OFFRES OUVERT	
NE PAS OUVRIR	NOM DU CANDIDAT
COPIE DE SAUVEGARDE	
VILLE DE LYON	
DIRECTION DE LA	
CONSTRUCTION	
69205 LYON CEDEX 01	

La copie de sauvegarde devra parvenir à destination (service et adresse mentionnée ci-avant) au plus tard au jour et à l'heure figurant dans l'avis d'appel à la concurrence et rappelé en page de garde du présent règlement.

- soit par la poste en recommandé avec accusé réception,
- soit remis contre récépissé à la direction de la Construction (Annexe de l'Hôtel de Ville place Louis Pradel 69001 Lyon – 4^{ème} étage porte 410) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Tout document contenant un virus informatique, ou un programme malveillant, fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aucune réparation ne sera effectuée. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

9. VISITE DU SITE

La visite des sites est **obligatoire** et sera effectuée dans les conditions suivantes : contacter au préalable par courriel M. PORTO Loïc : loic.porto@mairie-lyon.fr ; Mme BARRY Layla : layla.barry@mairie-lyon.fr

Les visites auront lieu aux dates suivantes :

- Mardi 03/11/2026 de 9 h 30 à 10 h 30 ;
- Jeudi 05/11/2026 de 14 h 30 à 15 h 30 ;
- Jeudi 12/11/2026 de 9 h 30 à 10 h 30.

Aucune question ne sera traitée lors de la visite. Les candidats devront adresser leurs questions sur la plateforme de dématérialisation : <http://marches2.lyon.fr/avis/index.cfm>

À l'issue de cette visite, une attestation sera délivrée aux candidats et devra figurer impérativement dans leur offre. Dans le cas contraire l'offre sera déclarée irrégulière.

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire parvenir au plus tard **8 jours** avant la date limite de réception des offres, une demande écrite auprès du service acheteur mentionné en page de garde du présent document.

Pour permettre une bonne transmission et une bonne gestion des questions des candidats, il est fortement conseillé aux candidats de poser celles-ci sur la plateforme de dématérialisation de la Ville à l'adresse : www.marchespublics.lyon.fr

Les modifications du dossier de consultation sont faites dans les conditions au § 4 du présent document.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

11. MARCHÉ DE PRESTATIONS SIMILAIRES

Dans le cadre de ce projet, l'intégralité des missions confiées à la MOE, pourra faire l'objet de la passation éventuelle d'un marché de prestations similaires et ce dans un délai maximum de trois ans à compter de la notification du marché de maîtrise d'œuvre.

12. LANGUE ET MONNAIE

Toute correspondance, tout document écrit quelle que soit sa nature, doit être rédigé en français.

Le candidat devra joindre une traduction en français des documents rédigés dans une autre langue.

L'unité monétaire est l'euro.

13. ÉCHANGES AVEC LES CANDIDATS

Tous les échanges effectués avec les candidats après l'ouverture des plis seront valablement faits par courrier électronique aux adresses mentionnées dans l'acte d'engagement, ou à défaut dans la lettre de candidature.

Néanmoins, les échanges seront prioritairement effectués via notre profil d'acheteur dont les conditions générales d'activation sont disponibles sur le site internet de la ville : <http://marches2.lyon.fr>.

Par dérogation à ces conditions générales l'adresse mail utilisée, sera celle mentionnée à l'acte d'engagement ou à défaut dans la lettre de candidature.

Préambule.....	2
1. OBJET DE LA CONSULTATION	2
1.1 Caractéristiques principales de l’opération	2
1.2 Lieu d’exécution	2
2. PROCEDURE.....	2
3. CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ	2
3.1 Décomposition en tranches et en lots	2
3.2 Consistance de la mission et durée du marché	2
3.3 Personnes concernées par l’opération.....	3
3.4 Calendrier prévisionnel.....	3
3.5 Modalités de financement	3
3.6 Paiement.....	3
3.7 Avances	3
4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	3
5. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
5.1 Conditions de participation	4
5.2 Seuils minimaux exigés	4
5.3 Variantes	5
5.4 Durée de validité des offres	5
6. CONTENU DES PLIS.....	5
7. ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
7.1 Analyse des candidatures	7
7.2 Analyse des offres	7
7.3 Critères d’analyse des offres	8
7.4 Négociation	8
7.5 Choix de l’attributaire.....	9
7.6 Discordances dans l’offre	9
7.7 Déclaration sans suite	9
8. TRANSMISSION DES PLIS.....	9
8.1 Transmission électronique	9
8.2 Transmission d’une copie de sauvegarde.....	10
9. VISITE DU SITE	10
10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	11
11. MARCHÉ DE PRESTATIONS SIMILAIRES.....	11
12. LANGUE ET MONNAIE	11
13. ÉCHANGES AVEC LES CANDIDATS.....	11